

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00943 Numéro SIREN : 493 594 394 Nom ou dénomination : 3FCOM

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2020 sous le numéro de dépôt 4318

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 19/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/4318

Déposant :

Nom/dénomination : 3FCOM

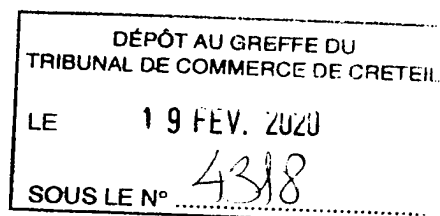
Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 493 594 394

N° gestion : 2016 B 00943



3FCOM



SAS au capital de 6.000 €

Siret 493 594 394 00022 – NAF 4652Z

493 594 394 RCS CRETEIL

~~~~~

### Siège social

128 bis avenue Jean Jaurès

94200 Ivry sur Seine

~~~~~

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

ANDELWELL CONSULTING

16, avenue des Châteaupieds - 92500 Rueil-Malmaison

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris Ile-de-France

Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 € - 518 138 672 RCS Nanterre – Siret 518 138 672 00010 – NAF 7022Z



[Handwritten signature]

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En ma qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de ma lettre de mission, j'ai effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société par actions simplifiée **3FCOM** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan	209.653 €
• Total du chiffre d'affaires	732.750 €
• Résultat comptable	16.226 €

Mes diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de mes travaux, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Rueil-Malmaison, le 16 février 2019

Signé par Guillaume Dupont
Le 16/02/2019



Guillaume DUPONT
Expert-comptable, Gérant Associé

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris Ile-de-France
16, avenue des Châteaupieds – 92500 Rueil-Malmaison – Tél. 01 47 77 01 79 – E-mail : g.dupont@andelwell-consulting.fr
SARL au capital de 40.000 € - R.C.S. Nanterre 518 138 672 – Siret 518 138 672 00010 – NAF 7022 Z



BILAN

COMPTE DE RESULTAT



[Handwritten signature]

Bilan Actif - 3FCOM

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017	Variation Valeur	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets	1 450	1 190	260	260		
Immobilisations corporelles						
Autres immobilisations corporelles	6 693	5 912	781	1 718	-937	-55
Immobilisations financières						
Participations & créances rattachées	1 500		1 500	1 500		
TOTAL I	9 643	7 102	2 541	3 478	-937	-27
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Marchandises	100 834		100 834	68 962	31 872	46
Créances						
Clients et comptes rattachés	30 889		30 889	29 599	1 289	4
Etat taxes sur chiffre d'affaires	4 056		4 056	816	3 240	397
Trésorerie						
Valeurs mobilières de placement	19 000		19 000	19 000		
Disponibilités	50 960		50 960	36 148	14 812	41
Charges constatées d'avance	1 373		1 373	1 233	140	11
TOTAL II	207 112		207 112	155 758	51 354	33
TOTAL ACTIF	216 755	7 102	209 653	159 236	50 417	32



[Signature]

Bilan Passif - 3FCOM					
	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017	Variation Valeur %		
CAPITAUX PROPRES					
Capital social ou individuel	6 000	6 000			
Réserve légale	600	600			
Autres réserves	53 218	53 218			
Report à nouveau	10 356	1 932	8 424		436
Résultat de l'exercice	16 226	8 424	7 803		93
Total I	86 401	70 174	16 226		23
DETTES					
- Emprunts	24 254	4 208	20 046		476
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 037	71 997	16 040		22
- Etat taxes sur chiffre d'affaires	4 696	11 717	-7 021		-60
- Autres dettes fiscales & sociales	265	300	-35		-12
Autres dettes	6 000	840	5 160		614
Total V	123 253	89 062	34 190		38
TOTAL PASSIF	209 653	159 236	50 417		32



[Signature]

Compte de résultat - 3FCOM

	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	% C.A.	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	% C.A.	Variation	
					Valeur	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Vente de marchandises	732 750	100	646 081	100	86 669	13
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges	1 125		917		208	23
Autres produits	16 141	2	19 596	3	-3 454	-18
Total	750 017	102	666 594	103	83 423	13
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	539 326	74	453 197	70	86 128	19
Variations de stocks (marchandises)	-31 872	-4	4 288	1	-36 160	-843
Autres achats & charges ext.	217 388	30	193 116	30	24 273	13
Impôts, taxes et vers. assim.	2 868		2 894		-26	-1
Amortissements et provisions	937		2 062		-1 125	-55
Autres charges	4 951	1	2 497		2 454	98
Total	733 599	100	658 055	102	75 544	11
RESULTAT D'EXPLOITATION	16 418	2	8 539	1	7 878	92
Produits financiers	23		5		18	369
Charges financières	214		121		93	78
Résultat financier	-191		-116		-76	-65
RESULTAT COURANT	16 226	2	8 424	1	7 803	93
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 226	2	8 424	1	7 803	93
Bénéfice						



[Handwritten signature]

ANNEXE



J. H. L.

Règles et méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels présentés ci-contre laissent apparaître au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 un total de 209.653 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un bénéfice de 16.226 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1/- Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

2/- Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a/- Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées conformément au Règlement 04-06 du Comité de la Réglementation Comptable applicable à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés conformément au Règlement 02-10 du Comité de la Réglementation Comptable applicable à compter du 1^{er} janvier 2005, suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--------------------------------------|-------|
| ➤ Matériel informatique et de bureau | 3 ans |
| ➤ Site internet | 1 an |
| ➤ Installations agencements | 5 ans |

b/- Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du « dernier prix d'achat connu ».

ANDELWELL CONSULTING



c/- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3/- Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4/- Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5/- Engagements hors-bilan

Néant.

6/- Autres informations

Néant.

ANDELWELL CONSULTING



Formulaire obligatoire (article 302 *seques*
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3FCOM

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410 1 450	412	414	416 1 450	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450 4 686	452	454	456 4 686	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 2 007	472	474	476 2 007	
	Immobilisations financières	480 1 500	482	484	486 1 500	
	TOTAL	490 9 643	492	494	496 9 643	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
	Immobilisations incorporelles	500 1 190	502	504	506 1 190
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 2 968	542	544 937	546 3 905
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 2 007	562	564	566 2 007
	TOTAL	570 6 165	572	574 937	576 7 102

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées vices de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisations (lignes)	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①		②		③		④		Court terme * ⑤	Long terme						
										19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧		
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
		Plus-values taxables à 19 % (1)				579		Régularisations	590		583		594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)												591				
TOTAL									596		585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 3FCOM

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	1 125 652	1 125 654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	1 125 682	1 125 684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	30 699
Déficits imputés	983	16 226
Déficits reportables	984	14 473
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	14 473

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800		
-----	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	166 943
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	145 554
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Dans les entreprises soumises à cette obligation figurant dans la liste n° 2022-8-011-011.

Détail Produits à recevoir

Arrêté au Durée	31/12/2018 12 mois
Néant	

Détail Charges à payer

Arrêté au Durée	31/12/2018 12 mois
Fournisseurs, factures non parvenues	2 003
Clients, avoirs à établir	6 000
Charges fiscales à payer	265

Détail Comptes de régularisation Actif

Arrêté au Durée	31/12/2018 12 mois
Charges constatées d'avance - frais généraux	1 373

Détail Comptes de régularisation Passif

Arrêté au Durée	31/12/2018 12 mois
Néant	

3FCOM
Société par actions simplifiée
au capital de 6.000 euros
128 bis avenue Jean Jaurès
94200 IVRY SUR SEINE
493 594 394 R.C.S. CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 FEVRIER 2019
RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS VISEES
PAR L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs,

En application de l'article L.227-10 du Code de Commerce, je vous présente le rapport spécial sur les conventions intervenues entre la société et le Président ou l'un de ses associés, conclues au cours de l'exercice ou aux cours d'exercices antérieurs, et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Convention conclue au cours de l'exercice
--

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice.

Conventions poursuivies au cours de l'exercice

1 – Convention d'assistance technique :

Objet : Convention d'assistance technique conclue entre la SAS 3FCOM et Monsieur Frédéric HENRY.

Personne concernée : Monsieur Frédéric HENRY, associé de la SAS 3FCOM.

Modalités : le montant figurant en charges de maintenance dans la SAS 3FCOM s'élève à 13.700 € hors-taxes.



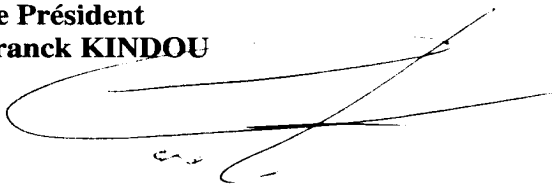
2 – Convention de sous-location :

Objet : Convention de sous-location entre la SARL MAINTENANCE AUDIO CONGRES et la SAS 3FCOM, portant sur un ensemble de deux bureaux et d'une zone de stockage d'une superficie d'environ 75 m².

Personne concernée : Monsieur Franck KINDOU, Gérant associé de la SARL MAINTENANCE AUDIO CONGRES et Président associé de la SAS 3FCOM.

Modalités : le montant figurant en charges de locations dans la SAS 3FCOM s'élève à 16.200 € hors-taxes.

Le Président
Franck KINDOU



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février, à 14 heures, les associés se sont réunis au 128 bis, avenue Jean Jaurès 94200 IVRY SUR SEINE, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Franck KINDOU, propriétaire de 252 actions ;
- Monsieur Eric KINDOU, propriétaire de 30 actions ;
- Monsieur Frédéric HENRY, propriétaire de 258 actions ;
- Monsieur Alexandre HENRY, propriétaire de 30 actions ;
- Madame Célia HENRY, propriétaire de 30 actions ;

Soit la totalité des actions composant le capital social de 6.000 euros.

Monsieur Franck KINDOU, préside la séance en sa qualité de Président de la société. Le Président de la séance dépose sur le bureau :

- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes documents ont été mis à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont les autres associés lui donnent acte. Puis, le Président de la séance expose à l'assemblée l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Quitus à Monsieur Franck KINDOU au titre de son mandat de Président ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération de Monsieur Franck KINDOU, Président ;
- Questions diverses.



Le Président donne ensuite lecture des comptes annuels clos le 31 décembre 2018 et ouvre la discussion. Personne ne demandant plus la parole, le Président de la séance met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, faisant apparaître un bénéfice de 16.226 euros, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale des associés donne à Monsieur Franck KINDOU, Président, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, Monsieur Franck KINDOU s'étant abstenu de voter.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 16.226 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

ORIGINE

– Bénéfice de l'exercice : 16.226 €

AFFECTATION

– Dotation en report à nouveau : 16.226 €

En outre, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été réalisée au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10, l'assemblée générale approuve lesdites conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, prend acte que Monsieur Franck KINDOU n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale ordinaire approuve, en outre, le remboursement de ses frais de missions et de déplacements.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales.

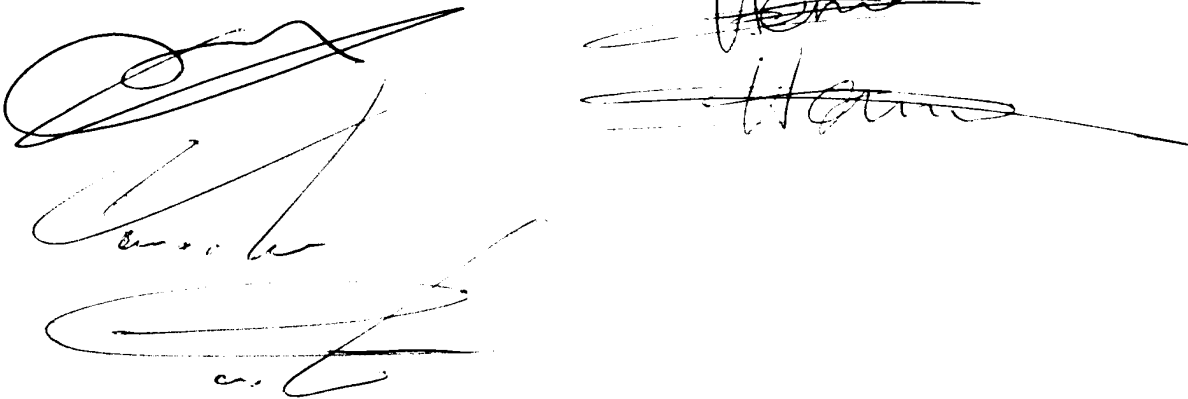
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président de la séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Fait à Ivry Sur Seine, le 28 février 2019.

Les Associés

The block contains several handwritten signatures in black ink. On the left side, there are three distinct signatures, with the top one being the most prominent. On the right side, there are two more signatures, one above the other, both appearing to be variations of a similar name or set of initials.

3FCOM
Société par actions simplifiée
au capital de 6.000 euros
128 bis avenue Jean Jaurès
94200 IVRY SUR SEINE
493 594 394 R.C.S. CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2019

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui s'élève à 16.226 euros, de la manière suivante :

ORIGINE

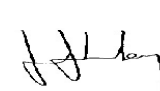
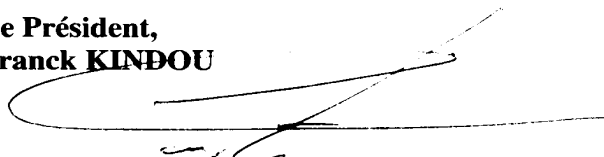
– Bénéfice de l'exercice : 16.226 €

AFFECTATION

– Dotation en report à nouveau : 16.226 €

En outre, il est proposé à l'assemblée générale de prendre acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été réalisée au cours des trois exercices précédents.

**Le Président,
Franck KINDOU**



3FCOM
Société par actions simplifiée
au capital de 6.000 euros
128 bis avenue Jean Jaurès
94200 IVRY SUR SEINE
493 594 394 R.C.S. CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 16.226 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

ORIGINE

– Bénéfice de l'exercice : 16.226 €

AFFECTATION

– Dotation en report à nouveau : 16.226 €

En outre, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été réalisée au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Les Associés

